

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 14 septembre 2018 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux

NOR : SSAH1830653S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 du 14 mars 2018 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux à compter du 26 mars 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2018-OS-039 du 3 septembre 2018 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire prorogeant l'administration provisoire du centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux jusqu'au 20 décembre 2018 inclus ;

Vu la décision de la ministre des solidarités et de la santé du 23 mars 2018 désignant à compter du 26 mars 2018 les administrateurs provisoires du centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux,

Décide :

Article 1^{er}

M. Bernard NUYTEN, inspecteur général des affaires sociales en service extraordinaire, et M. Christian DELAVAQUERIE, directeur d'hôpital mis à disposition de l'inspection générale des affaires sociales en qualité d'inspecteur général, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux, pour la période du 26 septembre au 20 décembre 2018 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Bernard NUYTEN. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions du directeur sont assurées par M. Christian DELAVAQUERIE.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et à la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ainsi qu'à chacun des administrateurs provisoires désignés.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 26 septembre 2018 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
CÉCILE COURREGES